

Décision n° 2023-078 relative aux résultats du premier tour du scrutin de l'élection d'un représentant du collège « autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnel assimilés » (collège B) au conseil scientifique de l'ENS de Lyon

Le président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

***Vu** le code de l'éducation, notamment les articles D.719-1 et suivants ;*

***Vu** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011, modifié, relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;*

***Vu** le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012, modifié, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;*

***Vu** le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'École normale supérieure de Lyon - Monsieur TRIZAC Emmanuel ;*

***Vu** la décision n° 2023-060 du 3 mai 2023 fixant les modalités de recours au vote électronique pour les élections organisées par l'ENS de Lyon ;*

***Vu** la décision n° 2023-054 du 22 mai 2023 relative à l'organisation de l'élection d'un représentant du collège « autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnel assimilés » (collège B) au conseil scientifique ;*

***Vu** la décision n° 2023-071 du 2 juin 2023 portant candidature à l'élection d'un représentant du collège « autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnel assimilés » (collège B) au conseil scientifique ;*

***Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon ;*

***Vu** le procès-verbal de dépouillement du premier tour du scrutin de l'élection partielle au conseil scientifique de l'ENS de Lyon, en date du 13 juin 2023 ;*

DECLARE :

Article 1 : Résultats du premier tour du scrutin de l'élection partielle au conseil scientifique de l'ENS de Lyon

- Romain GARCIER : 36 voix, soit 31,86 % des suffrages exprimés
- Fabien MONTEL : 44 voix, soit 38,94 % des suffrages exprimés
- Anne-Sophie NOEL : 27 voix, soit 23,89 % des suffrages exprimés
- Samuel LEZE : 6 voix, soit 5,31 % des suffrages exprimés

Le taux de participation s'élève à 38,61 %

Article 2 : Candidats habilités à se présenter pour le second tour du scrutin de l'élection partielle au conseil scientifique de l'ENS de Lyon

En l'absence de majorité absolue au premier tour du scrutin de l'élection partielle au conseil scientifique de l'ENS de Lyon, les candidats listés à l'article 1 ci-dessus sont habilités à se présenter au second tour du scrutin du mercredi 14 juin à 08H00 au jeudi 15 juin à 17H00.

Fait à Lyon, le 14 juin 2023,

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel TRIZAC



Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon